



Conseil communal
Bureau du Conseil

Rapport de la Commission des finances au Conseil communal de la Ville de Pully

**Préavis No 17 - 2020 - Crédits supplémentaires au budget
communal de l'exercice 2020, 2ème série
Crédit demandé : CHF 531'500.00**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission des finances a procédé à l'examen du préavis lors de sa séance du 5 novembre 2020 à la Maison pulliérane. Elle a siégé en présence de M. Gil Reichen, Syndic et de M. Claude-Alain Chuard, Chef du Service des finances qu'elle remercie pour les précisions apportées aux commissaires.

Préambule

C'est une somme importante qui est présentée au Conseil dans cette seconde série qui vient encore péjorer le budget 2020. Il faut toutefois noter qu'à part un poste important, il s'agit de l'addition de sommes relativement modestes.

Discussion sur le préavis

Le préavis est passé en revue point par point et suscite les remarques suivantes :

4.2 Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles (pages 4-5) :

190 - Service informatique : le passage au QRcode était certes prévisible, mais ce qui ne l'était pas est qu'il a été nécessaire de passer à une nouvelle version d'Abacus pour le lire. Une modification mineure semblait suffisante, ce ne fût pas le cas.

350 - Bâtiments locatifs : pour le Restaurant du Port, il s'agit de canalisations du restaurant même, découvertes au sud, qui n'avaient pas été touchées par la construction de l'éco point en 2014 au nord et n'ont par conséquent pas pu faire partie de ces travaux. Pour l'UAPE du Parc, ainsi que dans d'autres cas, c'est les inspections régulières de l'ECA qui génèrent des demandes de mises aux normes. Après 10 ou 15 ans ces normes changent et ce qui était accepté ne l'est plus.

512 - *Bâtiments scolaires* : la chaudière de l'Annexe-Ouest date de 1998 et est particulièrement mise à contribution puisqu'elle sert de chauffage à la piscine couverte. Il n'est donc pas étonnant qu'elle soit tombée en panne !

Encore une fois, ce sont les contrôles réguliers et les changements de normes qui ont rendu nécessaire et urgente le remplacement de certaines parties du réseau.

4.3 Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale... (pages 5-6) :

Une précision est apportée sur les compensations prévues aux augmentations de frais dues à des reports de charges. Elles ne leur sont pas liées et seront recherchées selon les possibilités de la DTSI.

Vote et conclusions

Les conclusions figurant à l'article 8 (page 8) sont relues et le préavis est accepté à l'unanimité par 9 oui.

La Commission des finances vous demande donc de les accepter également, telles qu'énoncées dans le préavis No 17-2020, soit

d'accorder à la Municipalité les crédits supplémentaires demandés au budget communal de l'exercice 2020, 2ème série, tel que présenté dans le présent préavis, pour un montant total net de CHF 531'500.00.

Pour la Commission des finances
Anne Schranz, rapportrice

Pully, le 5 novembre 2020